

SM  
C<sup>a</sup>8  
202

---

---

MARTIN SCHYRGENS

---

---

CONFÉRENCE SUR LA LANGUE FRANÇAISE

---

---



MAHON

M D CCCC V



1057230

SM C-8 202

ATHÉNÉE SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE DE MAHON (MINORQUE)

R. 658 SH  
ca 8  
202



# CONFÉRENCE

**SUR LA LANGUE FRANÇAISE**

PRONONCÉE PAR

**M. MARTIN SCHYRGENS**

*à propos des Réformes consenties par l'Académie Française*

*le 2 avril 1905*



**MAHON**

*Typographie de MM. Fábregues et Ribé*

—  
**M D CCCC V**



*A*

*Pierre Ballester Pons*

*Son ami reconnaissant*

*M. S.*





## Mesdames et Messieurs



AI l'honneur de traiter aujourd'hui, devant vous, un sujet d'une importance capitale.

C'est la langue française qui fera l'objet de cette conférence.

Nous ne la considérerons, il est vrai, qu'au point de vue orthographique, mais cette rapide étude vous aidera à mieux connaître la littérature de la grande nation voisine, car vous n'ignorez pas que la langue porte la littérature, et en dessine la courbe par son histoire.

L'occasion de cette conférence m'a été fournie par un Rapport publié, il y a quelques mois, par les soins de l'Académie française, sur les projets de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe.

Dans ce Rapport, l'Académie rejette beaucoup de projets de modifications et en accepte quelques-uns.

Les efforts tentés pour simplifier l'orthographe française ne datent pas d'hier, et ils sont légitimés par ce fait qu'elle est très compliquée et difficile à apprendre; la lutte entre les «phonétistes» et les conservateurs remonte au XVI<sup>e</sup> siècle; au XVII<sup>e</sup>, nous voyons Bossuet défendre l'orthographe existante, et, un peu plus tard, Voltaire partisan du système phonétique.

Quatre écoles orthographiques rivales se sont efforcées de faire triompher leur programme:

L'école *étymologique* veut à tout prix que les mots français soient l'image fidèle des mots latins ou grecs d'où ils procèdent, afin que leur origine se décèle à première vue.

Il me paraît presque superflu de vous dire que les prétentions de cette école sont inacceptables; si elles prévalaient, elles auraient pour résultat d'empêcher la masse des individus d'apprendre la langue française, et cela pour complaire à une minorité d'érudits. On serait, en effet, obligé de savoir les langues grecque et latine pour apprendre le français.

L'école *historique* désire qu'on bannisse de la langue les formes étymologiques qui y ont été introduites par les érudits de la Renaissance.

Les protagonistes de ce système, qui aurait pour conséquence l'appauvrissement de la langue, semblent oublier qu'à l'époque de la Renaissance le français manquait d'une foule d'expressions, qu'il fut très naturel de puiser dans le fond très riche de la latinité. C'est, d'ailleurs, du mélange des mots populaires, et des mots savants qui furent l'œuvre réfléchie des lettrés de cette époque, que se forma une langue plus souple, plus fine, plus intellectuelle.

L'école *phonétique*, elle, condense le programme, qu'elle veut réaliser, dans la formule suivante: «Un signe pour chaque son, un son pour chaque signe». Cette école a pris aujourd'hui une certaine extension. Son groupe le plus important est constitué par l'«Association internationale phonétique de Paris», fondée en 1886.



J'aurai bientôt l'occasion de vous montrer combien la réalisation de ce programme serait funeste à la langue, en vous exposant les motifs qui ont engagé l'Académie à repousser une grande partie des réformes présentées par la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe.

Quant à l'école *réformiste*, elle disait, il y a quelques années, n'aspirer qu'à une série de modifications partielles qui, sans troubler sérieusement l'usage courant, donneraient pour résultat une orthographe se rapprochant des principes phonétiques. Mais, maintenant, elle prévoit, annonce et espère le temps où l'on se décidera à établir une orthographe purement phonétique. La «Société de Réforme orthographique de Paris» forme le groupe le plus important de ses partisans.

En 1889, cette Société présentait un plan de réformes à l'Académie française. Celle-ci ne crut pas devoir y donner suite, mais les efforts du groupe eurent toutefois pour résultat de provoquer une circulaire du ministre de l'instruction publique de l'époque, M. Bourgeois, qui lui donnait satisfaction sur plusieurs points. Quatre ans après, en janvier 1893, M. Gréard présentait à l'Académie un intéressant résumé des réformes qu'on devrait adopter, et, en 1896, la Société de Réforme orthographique signait une autre pétition adressée au ministre de l'instruction publique, en vue d'obtenir, par voie administrative, certaines réformes qui aboutiraient à faire disparaître ce qu'elle appelait les anomalies les plus choquantes et le plus grand nombre possible d'exceptions qu'elle estimait arbitraires. A la suite de cette

pétition, M. Combes, par décret du 20 avril 1896, établit une Commission de neuf membres, présidée par M. Gréard, chargée d'examiner les simplifications qui pourraient être admises dans l'enseignement, et dont l'usage serait autorisé dans les examens. Les travaux de cette Commission entraînèrent finalement la promulgation de l'arrêté du ministre de l'instruction publique du 26 février 1901, dont les dispositions ont été étendues aux examens dépendant de divers autres départements ministériels, notamment par une circulaire du ministère de la guerre, du 15 mars 1901.

Hâtons-nous de dire que cet arrêté ne réforme, ne modifie l'orthographe que par ricochet: son objet est de simplifier l'enseignement de la syntaxe, en admettant des tolérances dans les examens ou concours dépendant du ministère de l'instruction publique. Les règles restent telles qu'elles étaient, et quiconque ne les appliquerait pas ferait une faute. La portée essentielle de la décision ministérielle, c'est l'obligation où seront les examinateurs de tolérer ces fautes, de ne pas en tenir compte aux candidats.

Toutefois, comme je suis convaincu que, dans un avenir peu éloigné, ces tolérances, sorties d'un accord intervenu entre le Conseil supérieur de l'instruction publique et l'Académie française, constitueront de véritables réformes applicables à la masse, je crois indispensable de vous indiquer ici sur quelles règles elles portent:

## TOLÉRANCES

NOMS COMPOSÉS.—Les noms composés pourront toujours s'écrire sans trait d'union.

PLURIEL DES NOMS EMPRUNTÉS A D'AUTRES LANGUES.—Lorsque ces mots sont tout à fait entrés dans la langue française, on tolérera que le pluriel soit formé suivant la règle générale. Ex.: *des excéats* comme *des déficits*.

PLURIEL DES NOMS PROPRES.—On tolérera dans tous les cas que les noms propres précédés de l'article pluriel prennent la marque du pluriel: *les Corneilles* comme *les Gracques*;—*des Virgiles* (exemplaires) comme *des Virgiles* (éditions). Il en sera de même pour les noms propres de personnes désignant les œuvres de ces personnes. Ex.: *des Meissoniers*.

AMOUR, ORGUE.—L'usage actuel donne à ces deux mots le genre masculin au singulier. Au pluriel, on tolérera indifféremment le genre masculin ou le genre féminin. Ex.: *les grandes orgues*;—*un des plus beaux orgues*;—*de folles amours, des amours tardifs*.

GENS.—On tolérera, dans toutes les constructions, l'accord de l'adjectif au féminin avec le mot *gens*. Ex.: *instruits* ou *instruites par l'expérience, les vieilles gens sont soupçonneux* ou *soupçonneuses*.

AIGLE.—L'usage actuel donne à ce substantif le genre masculin, sauf dans le cas où il désigne des enseignes. Ex.: *les aigles romaines*.

HYMNE.—On tolérera les deux genres aussi bien pour les

chants nationaux que pour les chants religieux. Ex.: *un bel hymne* ou *une belle hymne*.

PAQUES.—On tolérera l'emploi de ce mot au féminin aussi bien pour désigner une date que la fête religieuse. Ex.: *A Pâques prochain* ou *à Pâques prochaines*.

ORGE.—On tolérera l'emploi du mot *orge* au féminin sans exception: *orge carrée*, *orge mondée*, *orge perlée*.

PLURIEL OU SINGULIER DES SUBSTANTIFS.—Dans toutes les constructions où le sens permet de comprendre le substantif complément aussi bien au singulier qu'au pluriel, on tolérera l'emploi de l'un ou l'autre nombre. Ex.: *des habits de femme* ou *de femmes*;—*des confitures de groseille* ou *de groseilles*;—*des prêtres en bonnet carré* ou *en bonnets carrés*;—*ils ont ôté leur chapeau* ou *leurs chapeaux*.

ARTICLE PARTITIF.—On tolérera *du*, *de la*, *des* au lieu de *de* partitif devant un substantif précédé d'un adjectif. Ex.: *de* ou *du bon pain*, *de bonne viande* ou *de la bonne viande*, *dé* ou *des bons fruits*.

ARTICLE DEVANT PLUS, MOINS, ETC.—On tolérera *le plus*, *la plus*, *les plus*, *les moins*, *les mieux*, etc., dans des constructions telles que: *on a abattu les arbres le plus* ou *les plus exposés à la tempête*.

ARTICLE SUPPRIMÉ.—Lorsque deux adjectifs unis par *et* se rapportent au même substantif de manière à désigner en réalité deux choses différentes, on tolérera la suppression de l'article devant le second adjectif. Ex.: *L'histoire ancienne et moderne*, comme *l'histoire ancienne et la moderne*.

ADJECTIF CONSTRUIT AVEC PLUSIEURS SUBSTANTIFS.—Lorsqu'un adjectif qualificatif suit plusieurs substantifs de

genres différents, on tolérera toujours que l'adjectif soit construit au masculin pluriel, quel que soit le genre du substantif le plus voisin. Ex.: *appartements et chambres meublés*.

ADJECTIFS COMPOSÉS.—On tolérera la réunion des deux mots constitutifs en un seul mot qui formera son féminin et son pluriel d'après la règle générale. Ex.: *nouveauné, nouveaunée, nouveaunés, nouveaunées*;—*courtvêtu, courtvêtue, courtvêtus, courtvêtues*, etc.

Mais les adjectifs composés qui désignent des nuances étant devenus, par suite d'une ellipse, de véritables substantifs invariables, on les traitera comme des mots invariables. Ex.: *des robes bleu clair, vert d'eau*, etc., de même qu'on dit *des habits marron*.

NU, DEMI, FEU.—On tolérera l'accord de ces adjectifs avec le substantif qu'ils précèdent. Ex.: *nu ou nus pieds, une demi ou demie heure* (sans trait d'union entre les mots), *feu ou feue la reine*.

FRANC DE PORT.—On tolérera la même liberté pour l'adjectif *franc*. Ex.: *envoyer franc de port ou franche de port une lettre*.

AVOIR L'AIR.—On permettra d'écrire indifféremment: *elle a l'air doux ou douce, spirituel ou spirituelle*.

ADJECTIFS NUMÉRAUX.—*Vingt, cent*. On tolérera le pluriel de *vingt* et de *cent* même lorsque ces mots sont suivis d'un autre adjectif numéral. Ex.: *quatre vingt ou quatre vingts dix hommes*;—*quatre cent ou quatre cents trente hommes*.

MILLE.—Dans la désignation du millésime, on tolérera *mille* au lieu de *mil*, comme dans l'expression d'un nombre.

EX.: *l'an mil huit cent quatre vingt dix* ou *l'an mille huit cents quatre vingts dix*.

MEME.—Après un substantif ou un pronom au pluriel, on tolérera l'accord de *même* au pluriel et on n'exigera pas de trait d'union entre *même* et le pronom. Ex.: *nous mêmes, les dieux mêmes*.

TOUT.—On ne comptera pas de faute à ceux qui écriront indifféremment, en faisant parler une femme, *je suis tout à vous* ou *je suis toute à vous*.

Lorsque *tout* est employé avec le sens indéfini de *chaque*, on tolérera indifféremment la construction au singulier ou au pluriel du mot *tout* et du substantif qu'il accompagne. Ex.: *des marchandises de toute sorte* ou *de toutes sortes*;—*la sottise est de tout (tous) temps et de tout (tous) pays*.

AUCUN.—Avec une négation, on tolérera l'emploi de ce mot aussi bien au pluriel qu'au singulier. Ex.: *ne faire aucun projet* ou *aucuns projets*.

CHACUN.—Lorsque ce pronom est construit après le verbe et se rapporte à un mot pluriel sujet ou complément, on tolérera indifféremment, après *chacun*, le possessif *son, sa, ses*, ou le possessif *leurs, leur*. Ex.: *ils sont sortis chacun de son côté* ou *de leur côté*;—*remettre des livres chacun à sa place* ou *à leur place*.

C'EST, CE SONT.—Pour annoncer un substantif au pluriel ou un pronom de la troisième personne au pluriel, on tolérera dans tous les cas l'emploi de *c'est* au lieu de *ce sont*. Ex.: *c'est* ou *ce sont des montagnes* et *des précipices*.

TRAIT D'UNION.—On tolérera l'absence de trait d'union

entre le verbe et le pronom sujet placé après le verbe. Ex.: *est il.*

ACCORD DU VERBE PRÉCÉDÉ DE PLUSIEURS SUJETS NON UNIS PAR LA CONJONCTION *et*.—Si les sujets ne sont pas résumés par un mot indéfini tel que *tout, rien, chacun*, on tolérera toujours la construction du verbe au pluriel. Ex.: *Sa bonté, sa douceur le font admirer.*

ACCORD DU VERBE PRÉCÉDÉ DE PLUSIEURS SUJETS AU SINGULIER UNIS PAR *ni, comme, ainsi que* ET AUTRES LOCUTIONS ÉQUIVALENTES.—On tolérera toujours les verbes au pluriel. Ex.: *ni la douceur ni la force n'y peuvent rien* ou *n'y peut rien*;—*la santé comme la fortune demandent à être ménagées* ou *demande à être ménagée*;—*le général avec quelques officiers sont sortis* ou *est sorti du camp*;—*le chat ainsi que le tigre sont des carnivores* ou *est un carnivore*.

ACCORD DU VERBE QUAND LE SUJET EST UN MOT COLLECTIF.—Toutes les fois que le collectif est accompagné d'un complément au pluriel, on tolérera l'accord du verbe avec le complément. Ex.: *un peu de connaissances suffit* ou *suffisent*.

CONCORDANCE OU CORRESPONDANCE DES TEMPS.—On tolérera le présent du subjonctif au lieu de l'imparfait dans les propositions subordonnées dépendant de propositions dont le verbe est au conditionnel présent. Ex.: *il faudrait qu'il vienne* ou *qu'il vînt*.

PARTICIPE PASSÉ.—Pour le participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir*, lorsque le participe passé est suivi soit d'un infinitif, soit d'un participe présent ou passé, on tolérera qu'il reste invariable, quels que soient le genre et le

nombre des compléments qui précèdent. Ex.: *les fruits que je me suis laissé ou laissés prendre*;—*les sauvages que l'on a trouvé ou trouvés errant dans les bois*. Dans le cas où le participe passé est précédé d'une expression collective, on pourra à volonté le faire accorder avec le collectif ou avec son complément. Ex.: *la foule d'hommes que j'ai vue ou vus*.

PARTICIPES PASSÉS INVARIABLES.—Actuellement les participes *approuvé, attendu, ci-inclus, ci-joint, excepté, non compris, y compris, ôté, passé, supposé, vu*, placés avant le substantif auquel ils sont joints, restent invariables. *Excepté* est même déjà classé parmi les prépositions.

On tolérera l'accord facultatif pour ces participes, sans exiger l'application de règles différentes suivant que ces mots sont placés au commencement ou dans le corps de la proposition, suivant que le substantif est ou n'est pas déterminé. Ex.: *ci joint ou ci jointes les pièces demandées* (sans trait d'union entre *ci* et le participe);—*je vous envoie ci joint ou ci jointe la copie de la pièce*.

Ne DANS LES PROPOSITIONS SUBORDONNÉES.—On tolérera la suppression de la négation *ne* dans les propositions subordonnées dépendant de verbes ou de locutions signifant:

*Empêcher, défendre, éviter, que, etc.* Ex.: *défendre qu'on vienne ou qu'on ne vienne*;

*Craindre, désespérer, avoir peur de, de peur que, etc.* Ex.: *de peur qu'il aille ou qu'il n'aille*;

*Douter, contester, nier que, etc.* Ex.: *je ne doute pas que la chose soit vraie ou ne soit vraie*.

*Il tient à peu, il ne tient pas à, il s'en faut que, etc.* Ex.: *il ne tient pas à moi que cela se fasse ou ne se fasse*.



On tolérera de même la suppression de cette négation après les comparatifs et les mots indiquant une comparaison: *autre, autrement que*, etc. Ex.: *l'année a été meilleure qu'on l'espérait ou qu'on ne l'espérait;--les résultats sont autres qu'on le croyait ou qu'on ne le croyait.*

De même après les locutions *à moins que, avant que* Ex.: *à moins qu'on accorde le pardon ou qu'on n'accorde le pardon.*

Après ce rapide historique de la campagne menée, par les réformateurs, en vue de simplifier l'orthographe, examinons les derniers projets présentés par la Commission de simplification et la suite qu'y a donnée l'Académie française.

Cette Commission s'appuyait sur ce principe: «Rapprocher le plus possible l'orthographe de la phonétique, la parole écrite de la parole parlée.»

Or l'Académie a rejeté ce principe et avec juste raison. Il n'y a rien de plus arbitraire, à son avis, qu'une orthographe phonétique, car la phonétique varie de génération en génération, ce qui obligerait à remanier l'orthographe tous les cent ou deux cents ans: la langue parlée, en effet, se modifie lentement, mais continuellement: c'est un organisme vivant qui se meut, s'étend, se développe en vertu d'une loi qu'on pourrait appeler naturelle, et que les «phonétistes» méconnaissent inconsciemment.

En outre, il y a, en France, presque autant d'espèces de

prononciations que de départements. Il faudrait, de ce fait, établir et consacrer une quantité indéfinie d'orthographes; les habitants du nord auraient quasi besoin d'un dictionnaire pour lire les lettres que leur adresseraient les compatriotes de Tartarin, et les gens cultivés, pour se tenir au courant des divers produits de la littérature française, se verraient dans la nécessité d'apprendre plusieurs systèmes d'orthographe, personne n'étant en mesure de dire que telle province ou telle autre est en possession de la vraie prononciation.

De plus, la Commission de simplification se montre très hostile à l'orthographe étymologique et, pour ainsi dire, résolue à rompre le lien qui unit la langue dérivée à la langue primitive. Elle travaille, en réalité, à effacer le souvenir des origines de la langue française.

Vous comprendrez sans peine que l'Académie n'ait pas voulu entrer dans cette voie, car les résultats de ce système seraient néfastes au point de vue de la diffusion de la langue française. « En effet, cette parenté de la langue française avec la langue latine, manifestée par l'orthographe, la fait plus facilement comprendre aux gens lettrés, aux gens bien élevés de tous les pays. Rappelons, à ce propos, qu'il y a quelques années un ministre de l'instruction publique reçut, de la bouche d'ambassadeurs et chargés d'affaires étrangers, des protestations contre les projets de réforme de l'orthographe française. » (1)

Je crois utile de faire observer ici que l'Académie, en voulant conserver le lien qui unit la langue française à ses

---

(1) Rapport de M. Faguet sur les projets de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe, p. 5.

ascendants immédiats, ne se met pas en contradiction avec les raisons qui l'engagent à repousser les prétentions de l'école étymologique intransigeante, car l'orthographe actuelle n'est guère que semi-étymologique, et ne repose pas sur un système ou des principes impérieux.

Un des plus puissants motifs, qui a porté l'Académie à rejeter la plupart des projets de réforme présentés par la Commission de simplification, est que leur acceptation eût abouti à détruire ce qu'on appelle d'un mot très juste la physionomie des mots. En effet, dans une langue élaborée par six siècles de culture esthétique, le mot a sa valeur, son individualité; c'est un être vivant qu'on risque de mutiler, si l'on en modifie l'orthographe. «La physionomie des mots est un élément essentiel de la beauté de la langue, et, en une certaine mesure, la constitue. Elle est donc comme un morceau du patrimoine littéraire de la France, qu'il y aurait une singulière ingratitude, comme aussi une étrange imprudence à renoncer.» (1)

Quelques-uns d'entre vous ne savent peut-être pas, Mesdames et Messieurs, quel long espace de temps et quelle somme de labeur représente la constitution de la langue française, quel soin et quel art ont été apportés à l'édification de ce superbe monument.

De tous les idiomes, anciens ou modernes, parlés par les peuples arrivés à un haut degré de civilisation, c'est la langue française qui a mis le plus de temps à se constituer: au temps d'Homère, c'est-à-dire trois ou quatre siècles après

---

(1) Rapport de M. Faguet sur les projets de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe, p. 6.

son origine, la langue grecque était presque définitivement formée; le latin, dans les Douze Tables, promulguées deux siècles après la fondation de Rome, a déjà tous les caractères qu'on rencontre chez les écrivains des siècles suivants; l'italien et l'espagnol arrivèrent à leur maturité en plein moyen âge. La langue française, au contraire, fut laborieusement engendrée, et eut à combattre bien des ennemis au cours de son évolution.

La fable rapporte que le berceau d'Hercule fut entouré de serpents que le héros étouffait entre ses bras déjà puissants; telle, la langue française vit, dès ses premiers pas, surgir devant elle d'innombrables obstacles, dont elle triompha grâce à sa vigueur et à sa force natives. Aussi peut-on lui appliquer, à juste titre, le vers si connu où Virgile célèbre le pénible enfantement de la puissance romaine:

*Tantæ molis erat romanam condere gentem.*

Afin de vous rendre plus manifeste la témérité, que dis-je, le vandalisme qu'il y aurait à remplacer l'orthographe existante par une orthographe phonétique, sans souci de l'étymologie ou de la physionomie des mots, je vais tâcher de vous résumer, de la façon la plus succincte possible, l'immense travail dépensé pour amener la langue française au point de perfection où nous la voyons aujourd'hui.



Cette langue appartient à la famille dite aryenne, la plus intéressante de toutes, soit par son extension géogra-

phique, soit par le degré de civilisation des peuples qu'elle embrasse.

Cette famille s'est répandue dans l'Inde et dans différentes contrées de l'Europe, et a donné naissance au sanscrit, au grec, au latin, au celtique, au german et au slave.

La langue française a pour éléments constitutifs principaux le latin, le celte et le tudesque, c'est-à-dire la langue des Romains, des Gaulois et des Francs; le latin vulgaire prédomine dans ces trois éléments, car le latin lui-même n'était pas un: il a existé à Rome sous deux formes, le latin classique ou littéraire, langue des hommes instruits et des écrivains, le latin vulgaire ou parlé, langue du peuple, et offrant avec le précédent des différences de phonétique, de flexions, de syntaxe, et même de vocabulaire.

Au commencement du II<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, la Gaule parlait la langue celtique, excepté dans la région du Sud-Ouest où on parlait l'ibérien.

De l'an 58 à l'an 50, César étend sur la Gaule entière la domination de Rome qui, refoulant le celtique au fond de la Bretagne, déploie sur le pays conquis sa sévère langue classique, ennoblie d'hellénisme. Celle-ci se propage alors lentement par l'Administration, la Justice, les Lois, les Institutions politiques, civiles et militaires, le commerce, la littérature, le théâtre. La diffusion du christianisme, dont les apôtres, en Occident, se servaient du latin, achève ce qu'ont commencé l'ambition, l'intérêt et le plaisir.

Dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle, le latin littéraire devient la langue de la haute société gallo-romaine; mais c'est la langue officielle, elle suit les vicissitudes de la puissance ro-

maine et se corrompt en bas-latin jusqu'au moment où elle tombe au rang de langue morte.

Le latin vulgaire, porté par la conquête dans les diverses parties de l'empire romain, s'adapte aux organes vocaux des peuples, pour donner naissance aux langues dites néo-latines ou romanes: l'italien, le portugais, l'espagnol, le provençal, le français, le roumain, le ladin ou romanche.

Dans les Gaules, Rome livre à la masse populaire le parler rude et instable de ses soldats, de ses marchands et de ses esclaves. Ce latin vulgaire restera une langue parlée, vivante, et, par un lent travail, deviendra une langue nouvelle.

Au V<sup>e</sup> siècle, l'empire romain s'écroule; les barbares jettent à bas cette brillante façade de la civilisation impériale; les peuples germaniques envahissent la Gaule dont ils adoptent le parler; en même temps le mouvement de transformation de la langue s'accélère, et un certain nombre d'éléments germaniques s'y introduisent.

Vers le VI<sup>e</sup> siècle, disparaît le celtique, inférieur au latin, et qui manquait des termes que la civilisation et les arts rendaient nécessaires; toutefois, un assez grand nombre de mots gaulois subsistèrent dans la langue en se latinisant.

Au VIII<sup>e</sup> siècle, la langue romane, c'est-à-dire le latin vulgaire, modifié régulièrement, imprégné de celtisme et de germain, commence à former une langue bien distincte du latin. Ce roman de la Gaule, qui atteindra le point culminant de sa littérature au XII<sup>e</sup> siècle avec les chansons de geste et les poésies des trouvères et des troubadours, offre

alors, selon les diverses régions, toute une série de variétés. Des Pyrénées à l'Escaut, et des Alpes à l'Océan s'échelonne une incroyable quantité de dialectes divers qui se ramènent à deux grands groupes: la langue d'oïl au nord, et la langue d'oc au midi.

Mais bientôt la monarchie va décider de la destinée des deux langues et de leurs dialectes: dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, s'établit la dynastie capétienne; elle a pour berceau l'Ile-de-France et parle le dialecte français, un des quatre principaux de la langue d'oïl: c'est donc celui-ci qui prendra peu à peu le pas sur les autres. La langue d'oïl, en effet, voit croître sa puissance avec les progrès de la royauté, et, le français, langue du domaine royal, s'étend avec lui.

L'union politique devenant plus étroite et plus réelle, la littérature se faisant de moins en moins populaire, Paris doit à ses rois et à son université d'être le centre intellectuel du royaume.

A la suite de la croisade des Albigeois qui porta d'un coup la langue française jusqu'aux Pyrénées et jusqu'à la Méditerranée, et de la conquête du midi par le nord, la langue d'oc est enfin réduite à l'état de patois, comme les dialectes de la langue d'oïl. Une langue nationale unique s'était enfin superposée aux patois locaux.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, alors que la nation est véritablement constituée, la déclinaison latine disparaît du français et, bientôt, se dessine en France un grand mouvement littéraire, appelé Renaissance, qui devient plus fort à mesure qu'on se rapproche du XVI<sup>e</sup> siècle.

Pendant cette période de transition où l'ancienne langue achève de perdre ses particularités et ses caractères, fleurissent des écrivains tels que François Villon, Philippe de Commines, Clément Marot, François Rabelais, Jean Calvin, qui travaillent à former, à polir et à enrichir la langue moderne, au point de nous donner peu après le siècle d'or de la littérature. On relit les grands écrivains de la Rome antique et, sous l'impulsion des lettrés, un certain nombre de mots du latin classique entrent dans le vocabulaire. Comme la pensée et la science élargissaient les cerveaux et que, d'autre part, on manquait de mots, la formation populaire ayant laissé perdre du latin tout ce qui représentait la haute culture, il était naturel qu'on allât les emprunter à une langue-mère qui était en même temps très riche.

A côté du latin populaire donc, qui a donné les mots qu'on appelle de formation populaire, œuvre spontanée et instinctive du peuple, le latin savant, comme je vous l'ai dit à propos de l'école orthographique historique, a donné les mots qu'on appelle de formation savante, œuvre artificielle et réfléchie des lettrés. C'est à cette double origine qu'est dû en grande partie le vocabulaire moderne.

Mais, si le fond principal est le latin, la langue renferme des mots empruntés à d'autres idiomes.

Il y a, d'abord, comme je l'ai déjà indiqué, à propos de la genèse de la langue, un assez grand nombre de mots celtiques et francs.

Des mots grecs sont entrés aussi, mais en petit nombre, dès les premiers temps de la langue, et tous les mots du vo-



cabulaire chrétien, empruntés au grec par le latin, et qui sont venus par cette voie.

Les Croisades ont augmenté le vocabulaire de quelques mots arabes.

Les guerres d'Italie, au XVI<sup>e</sup> siècle, et les unions contractées par la famille royale de France avec les princesses de Médicis ont donné droit de cité à cinq cents mots italiens environ, tous relatifs à l'art et à la guerre.

La splendeur de la littérature espagnole, la traduction des œuvres de Cervantès, Lope, Caldéron, et l'influence de la cour espagnole sur la cour française eurent pour effet d'enrichir le français d'environ trois cents mots espagnols, et d'imprimer à sa littérature ce sceau de noblesse et de grâce qui la distingue dans le siècle d'or.

Les guerres avec l'Allemagne, aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ont introduit dans la langue française beaucoup de termes militaires de ce pays.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec le développement des sciences l'apport des mots grecs se trouve renforcé, emprunts qui se continuent, de nos jours, pour répondre à des découvertes nouvelles.

Enfin, le XIX<sup>e</sup> siècle a vu surgir une invasion de mots anglais, provoquée par la politique, l'industrie, le commerce et les sports.

Tel est, dans ses grandes lignes, le contingent apporté par les idiomes étrangers à la formation du vocabulaire français. Revenons maintenant au XVI<sup>e</sup> siècle où l'extension de la langue se montre vraiment extraordinaire.

Le 10 août 1539, François I<sup>er</sup> signe le fameux traité de

Villers-Cotterets, ordonnant que, dorénavant, les textes de lois soient rédigés en français, et que ce soit la seule langue en usage dans les tribunaux. Rapprochement intéressant: ce traité voit le jour treize siècles après que Rome, pour fortifier sa conquête dans les Gaules, édictait une loi expresse défendant au préteur de promulguer un décret dans une autre langue que le latin.

C'est vers cette époque que le célèbre Amyot traduit l'œuvre de Plutarque, véritable encyclopédie. Par cette traduction il rend un service inestimable à la langue, dont il doit élargir les moules et les formes par toute sorte d'analogies et d'emprunts. Amyot a su trouver et créer des mots pour un grand nombre d'idées et d'objets qu'il fallait exprimer ou désigner pour la première fois. Aussi peut-on dire qu'après l'«Institution» de Calvin et le «Pantagruel» de Rabelais, le «Plutarque» d'Amyot est le plus considérable effort fourni par la langue française dans sa tentative d'égaliser les langues anciennes.

Ronsard vient ensuite apporter sa modeste pierre à l'édifice de la langue; il l'a sérieusement travaillée et singulièrement enrichie.

Puis apparaît Montaigne: il polit la langue, se distingue par une justesse, une nouveauté, un bonheur surprenants dans l'emploi des tours et des termes que l'usage lui fournit; son art consiste surtout à faire rendre aux mots tout leur effet par la place où il les loge.

Toutefois, cette merveilleuse richesse de la langue française au XVI<sup>e</sup> siècle est trop confuse. Les formes anciennes et les nouvelles s'enchevêtrent; la langue n'est pas fixée, la

phrase mal construite. Tous appellent de leurs vœux une réforme que Malherbe va accomplir.

Il nettoie la langue, la débarrasse, sans l'appauvrir, d'archaïsmes, de latinismes, de mots de patois, de créations arbitraires. Il s'efforce d'éliminer de la parole tout ce qui nuit ou ne sert pas à l'intelligence des choses. Pour lui, l'expression parfaite est celle qui met la pensée en pleine lumière. Sa devise est: propriété, netteté, clarté. Il crée le style dont usera la première génération des classiques du XVII<sup>e</sup> siècle, en donnant une structure artistique à la masse inorganique de la phrase.

Un des contemporains de Malherbe, Jean-Louis Guez de Balzac, se distingue aussi parmi les grands ouvriers de la langue. Cet écrivain enseigne les harmonies secrètes du langage; il cherche le mot propre, le mot fort avec une opiniâtreté méticuleuse; personne n'entend mieux la propriété des termes et la juste mesure des périodes.

Signalons encore Chapelain, très instruit dans les langues anciennes et modernes, oracle de l'hôtel de Rambouillet, l'âme de l'Académie naissante. Il en rédige les statuts, écrit la critique du *Cid* et trace le plan du «Dictionnaire», ce monument de la langue classique.

En 1629, Richelieu fonde l'Académie, et cette docte Assemblée introduira successivement dans les diverses éditions du «Dictionnaire», dont la première paraît en 1694, les réformes orthographiques réclamées par l'opinion, adoptant les mots et l'orthographe autorisés par l'usage des grands écrivains, car, par elle-même l'Académie française ne peut innover comme l'Académie espagnole. Sa mission

est surtout de constater l'usage; «elle en est, avant tout, le greffier, et ne le guide, ce qui est aussi son rôle, que très doucement et discrètement (1).» Aussi, entre les puissants motifs que je vous signale du refus de l'Académie d'accepter la plupart des réformes présentées par la Commission de simplification, le moindre n'est-il pas que la majeure partie de ces projets heurte des habitudes fortement enracinées.

Parmi les académiciens du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, qui ont le plus travaillé à la composition du «Dictionnaire», se distingue surtout Vaugelas, le grammairien de notre ère classique. Continuateur de Malherbe, il s'efforce de régler la langue, de la fixer, non pas dans la multiplicité de ses formes, mais dans la loi de son évolution et dans ses traits généraux.

A côté de lui, Ménage, le P. Bouhours, Th. Corneille s'appliquent à régler le vocabulaire et la syntaxe.

Entre temps, la société polie se consacre, avec une incroyable passion, à perfectionner la langue: dans les salons, on discute gravement sur l'orthographe; les synonymes reçoivent des propriétés diverses, et l'on prépare ainsi des instruments délicats pour enregistrer la finesse des pensées.

Voilà donc enfin la langue française constituée, arrivée à son point de maturité. Langue claire, simple, régulière, fine, toute en nuances, d'une exactitude merveilleuse, langue qui, éminemment flexible, se prêtera aux plus grandes audaces.

---

(1) Rapport de M. Faguet sur les projets de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe, p. 11.

L'instrument est prêt et si parfait que Pascal va, dans les «Provinciales» nous donner le premier chef-d'œuvre du goût classique. La prose française, en effet, n'avait pas encore produit un ouvrage aussi achevé, et, Boileau lui-même, qui mettait les anciens fort au-dessus des modernes, convenait que les Grecs et les Romains n'ont rien écrit qui ressemble aux «Provinciales».

Je viens d'invoquer le jugement de Boileau; je ne pouvais, certes, passer sous silence le nom du juge éclairé des œuvres littéraires de cette époque féconde. Sa vocation spéciale fut d'apprendre à son siècle à distinguer l'excellent du médiocre ou du mauvais en littérature, et surtout en poésie, alors que le goût public était encore flottant.

En ce moment, les chefs-d'œuvre s'accumulent; il a fallu le long travail des siècles pour préparer cette moisson, mais, l'heure venue, tous les épis germent ensemble.

C'est alors qu'au moyen de cette langue si magnifique, si ample, si aisée, l'esprit français établit sa suprématie sur le monde civilisé; elle devient universelle, car on la reconnaît pour le plus parfait instrument qui puisse servir à l'échange des idées.

Par les qualités qui la distinguaient au XVII<sup>e</sup> siècle, la langue française servait surtout à l'analyse, mais elle se transformera, au XVIII<sup>e</sup>, au point de devenir la langue des couleurs avec Bernardin de Saint-Pierre, qui nous rend, en réalité, au moyen de mots, des effets qui semblaient exiger la couleur. Cet écrivain nous fait pressentir Chateaubriand, dont je vous ai dit, dans une de mes conférences, qu'on l'admire juste dans la mesure où l'on est sensible à la peinture.

Puis, au XIX<sup>e</sup> siècle, avec le romantisme, la langue prendra une allure pittoresque, un cachet plus artistique. sera organisée à nouveau pour la transmission du sentiment et de la sensation. Dominant le siècle comme un demi-dieu, on verra Victor Hugo posséder un des plus riches vocabulaires dont poète ait jamais usé. A côté de lui, les Théophile Gautier, les de Goncourt, les Flaubert cisèleront leurs vers ou leurs phrases avec un art tel que ce serait les dépouiller de leur prestigieuse beauté que les lire au moyen d'une orthographe phonétique.



Tel est, Mesdames et Messieurs, le monument de la langue française, élevé avec autant d'art et d'amour, mais plus de patience encore et d'inlassable énergie que les grandes cathédrales gothiques pendant les siècles de foi. Cette langue reflète, dans tous les mots de son vocabulaire, l'histoire de la France, le tempérament de sa race, ses rapports avec les autres nations, son évolution philosophique et religieuse, ses progrès scientifiques et son développement commercial, ses guerres et ses conquêtes, ses gloires et ses revers, ses révolutions même, en un mot toute sa vie intime et extérieure.

J'ajouterai que, depuis le traité de Nimègue, en 1679, elle est devenue la langue de la diplomatie et des relations internationales.

Elle semble donner une sorte de consécration à toutes les productions de l'esprit humain, et rien d'important ne se

manifeste en Europe ou en Amérique, qui n'ait immédiatement son écho en France.

Le tableau trop rapide et nécessairement incomplet, étant donné les limites de cette conférence, que je vous ai tracé de la genèse et de la formation de la langue française, vous aura fait comprendre, mieux que tous les arguments, que je ne me servais pas d'un terme exagéré, en employant le mot «vandalisme» pour caractériser le mouvement qui tend à la mutiler, en remplaçant par l'orthographe phonétique celle à laquelle les plus nobles génies du XIX<sup>e</sup> siècle se sont soumis, et que les grands modèles classiques ont respectée, en immortalisant la langue.

Je termine en vous indiquant brièvement les autres raisons qui n'ont pas permis à l'Académie d'accepter toutes les réformes proposées. Une des principales est le grand désarroi que ces nombreuses modifications jetteraient dans toutes les coutumes des Français. Il faudrait un temps très long pour déraciner des habitudes vieilles de plusieurs siècles. «Or, pendant tout cet intervalle, il est probable qu'il régnerait une véritable anarchie, très préjudiciable aux études, les uns se servant du «Dictionnaire de l'Académie», les autres d'un lexique particulier que la Commission de simplification doit publier, sans compter qu'un groupe d'intransigeants veut établir une orthographe tellement phonétique qu'elle exigerait un renouvellement de l'alphabet (1).»

Enfin, un des plus sérieux motifs qui ont pesé sur les

---

(1) Rapport de M. Faguet sur les projets de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe. p. 7.

décisions de l'Académie est que la littérature elle-même aurait à souffrir des réformes demandées. Un changement profond dans l'orthographe embarrasserait les écrivains, les paralyserait en quelque sorte dans leurs travaux. Ils chercheraient en vain les mots détruits dans leur forme, ne les retrouveraient plus.

Ajoutons que les projets de la Commission de simplification manquent souvent de logique; réalisés, ils auraient introduit dans la langue une série de confusions dont il serait difficile de se tirer. Je pourrais vous en citer un grand nombre d'exemples, mais, le temps me faisant défaut, je me bornerai à vous en indiquer trois ou quatre. C'est ainsi que la Commission de simplification voudrait qu'on écrivît dorénavant: *cors* (pour *corps*), qui se confondrait avec *cors*, pluriel de *cor*; *las* (pour *lacs*), qui se confondrait avec l'adjectif *las*; *ni* (pour *nid*), qui se confondrait avec *ni* conjonction; *puis* (pour *puits*), qui se confondrait avec l'adverbe.

Quant aux lettres doubles que la Commission de simplification voudrait éliminer en grand nombre, l'Académie s'est engagée prudemment dans la voie de leur suppression, car elles constituent une des réelles difficultés de l'orthographe. Et à ce propos je dois constater que la Commission de simplification se trouve ici très embarrassée, car elle est bien obligée de conserver les lettres doubles là où les Français ont contracté l'habitude de les prononcer, puisqu'elle veut fonder l'orthographe sur la prononciation; et, d'autre part, elle n'est guère heureuse dans certains cas de suppression: par exemple, la dite Commission maintient les deux *r* dans l'infinitif *errer*, mais elle voudrait qu'on



écrivît *il ère* avec une seule *r*, ce que l'Académie repousse avec juste raison, car ces modifications compliqueraient, au lieu de la simplifier, la conjugaison du verbe *errer*.

L'Académie française a donc rejeté la plupart des réformes proposées par la Commission de simplification; toutefois, elle a accepté celles-ci, qui n'entraînent pas de confusion, et qui, ne heurtant pas trop l'usage reçu et la vraie étymologie, conservent au mot sa physionomie. Ne nous étonnons pas du petit nombre de ces réformes, puisque l'Académie se borne à fixer, dans les questions litigieuses, les solutions qui lui semblent indiquées par les préférences du bon sens et du goût de la majorité des Français dont la culture représente celle de la nation.

## RÉFORMES

1° *Déja* (pour *déjà*).

2° *Chute* (pour *chûte*); *joute* (pour *joûte*); *otage* (pour *ôtage*), modifications que l'Académie a déjà fait entrer dans son dictionnaire; et de plus *assidument* (pour *assidûment*), *dévouement* (pour *dévoûment* ou *dévouement*); *crucifiment* (pour *crucifiement* ou *crucifîment*).

3° (*Ile* pour *île*); *flute* (pour *flûte*); *maître* (pour *maître*); *naître* (pour *naître*); *traître* (pour *traître*); *croute* (pour *croûte*); *voute* (pour *voûte*), et autres mots où l'accent circonflexe ne sert qu'à appeler l's étymologique.

4° Elle admet que l'on écrive, *ad libitum*, *confidentiel* ou *confidenciel* et les adjectifs analogues, c'est-à-dire ceux dont le substantif est en *ence* ou en *ance*.

5° Elle accepte l'identification orthographique de *différent* et *différend*, de *fond* et *fonds*, de *appats* et *appas*, en ce sens que l'on écrirait: «un *différent* s'est élevé; un *fond* de terre; la retraite a pour vous des *appats*.»

6° Elle accepte qu'on écrive, *ad libitum*, *enmitoufler* et *emmitoufler*, *enmencer* et *emmener*, *enmailloter* et *emmailoter*, et autres mots analogues où l'*n* rencontrant *m*, est devenue *m*.

7° Elle accepte *ognon* pour *oignon*.

8° Elle ne voit aucun inconvénient à ce que l'on écrive, *ad libitum*, *piéd* ou *pié*.

9° Elle accepte que les sept substantifs en *ou* qui prennent un *x* au pluriel: *bijou*, *caillou*, *chou*, *genou*, *hibou*, *joujou*, *pou* rentrent dans la règle générale et prennent une *s* au pluriel.

10° Elle accepte *échèle* au lieu de *échelle*, conformément et à la prononciation et à l'étymologie.

11° Elle a décidé de régulariser l'orthographe des mots venant de *carrus* en écrivant *charriot* par deux *r*, comme s'écrivent tous les autres mots dérivés de *carrus*.

12° Elle est disposée, en examinant chaque cas, à ne pas s'opposer à la suppression de l'*h* dans les mots, dérivés du grec, où se rencontre la combinaison *rh*.

13° De même, notamment pour les mots de création scientifique, elle aura pour tendance de favoriser l'*i* plutôt que l'*y* grec.

14° Elle est favorable à la proposition d'écrire *sizain* comme on écrit *dizain* et *dizaine*; et elle estime que l'on pourrait étendre cette réforme à *dizième* et *sizième* (au lieu

de *dixième* et *sixième*) par conformité avec *onzième* et *douzième*.

Mesdames et Messieurs, l'heure s'écoule et je ne voudrais pas abuser de votre aimable attention. Je crois d'ailleurs vous avoir convaincu que l'Académie française s'est conduite avec une rare sagesse et une louable prudence dans cette lutte entre les conservateurs, et des novateurs à outrance qui, après avoir enlevé à un harmonieux idiome toute sa grâce, rêvent de la remplacer par le manque de souplesse d'un jargon mathématique, ne laissant aux Français que le sec et rigide squelette de ce qui aurait été leur belle et noble langue.

Je serais largement récompensé du travail que m'a donné la préparation de cette conférence, si j'avais atteint un autre but: vous faire aimer davantage la langue française. Elle mérite votre prédilection à tous égards. Elle est, je crois vous l'avoir dit, la langue universelle des personnes bien élevées, universalité qu'elle doit à la régularité de sa construction, à la légèreté de son expression, au mouvement et à la vivacité de ses phrases, autant qu'à l'élévation de la culture intellectuelle des Français et à la position géographique de leur pays. C'est ce qui nous explique sa vitalité dans des provinces que le sort des armes a arrachées à la mère-patrie, comme l'Alsace-Lorraine ou dans des colonies qui ont échappé à sa domination, comme le Canada; dans ce dernier pays, le français a poussé de si profondes

racines qu'après plus d'un siècle de domination anglaise il s'est maintenu dans toute sa pureté et sa dignité.

A quelque nationalité qu'ils appartiennent, l'homme du monde, s'il veut faire bonne figure dans la société; l'homme de science, médecin, avocat ou ingénieur, prêtre, militaire ou homme d'état, s'il veut se tenir au courant des découvertes et des progrès de l'époque, et connaître ce qui s'opère dans le domaine de la pensée et les diverses branches du savoir; l'homme de lettres, romancier ou auteur dramatique, journaliste ou critique, historien ou philosophe, s'il veut puiser ses créations et ses observations dans les courants de la vie moderne et s'élever au-dessus du niveau des médiocrités; le commerçant et l'industriel, s'ils aspirent à étendre la sphère de leurs opérations lucratives: tous ont besoin de posséder la langue française pour exécuter pleinement leurs desseins, accomplir leurs nobles désirs ou réaliser leurs légitimes aspirations.





